

Présentation de la France : les atlas de paysages, l'observatoire photographique national du paysage

Aurélie Franchi, chargée de mission paysage,
ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, direction de
l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, bureau des paysages et de la publicité.

La France dispose de deux outils de connaissance depuis déjà une vingtaine d'années : les atlas des paysages et les observatoires photographiques du paysage.

La méthode pour la réalisation des atlas de paysages date de 1994. Elle indique comment identifier et caractériser les paysages et comment évaluer leurs dynamiques.

Pour ce qui concerne l'identification et la caractérisation, la méthode de 1994 définit la notion d'unité de paysages comme des paysages présentant une homogénéité d'aspect, qui se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation et de forme de ces caractères. La méthode recommande de se baser sur les paysages institutionnalisés, sur les représentations iconographiques existantes et sur les paysages d'intérêt local (par le moyen d'enquêtes).

Pour évaluer les dynamiques, la méthode préconise l'observation des signes visibles d'évolution, l'analyse statistique, le recensement des projets existants, ainsi que des entretiens avec les acteurs de l'aménagement.

Cette méthode est particulièrement opérationnelle : elle va jusqu'à préciser le matériel nécessaire aux visites de terrain, les modalités de restitution (carte au 1:100 000), la nécessité de faire figurer dans l'atlas un texte de description des unités de paysage, propose une trame d'élaboration d'un questionnaire pour les élus, indique quel type de données statistiques peuvent être étudiées (évolution de la surface agricole utile, évolution démographique...) et précise également les modalités pratiques d'organisation des travaux, leur séquençage et la mise en place d'un comité de pilotage. La liste des cartes devant figurer dans un atlas est également précisée.

En 2012, 85 % des départements français sont couverts par un atlas de paysage, et 14% ont un atlas en cours d'élaboration. Actuellement, 29% des départements sont couverts par un atlas de plus de 10 ans, qu'il est donc nécessaire de réactualiser. La couverture territoriale obtenue en vingt ans, est donc très satisfaisante. Néanmoins, la grande diversité d'application de la méthode a pu conduire à ce que, à l'échelle d'un département (unité administrative de niveau NUTS 3, selon la Nomenclature of Territorial Units for Statistics, 5800 km² en moyenne), l'atlas reconnaisse de 5 à 70 unités de paysage. Une telle disparité ne peut s'expliquer uniquement par des différences territoriales, mais bien par des différences d'application de la méthode.

Une nouvelle méthode sera donc élaborée en 2014. L'objectif des travaux en cours est de déterminer un cadre national partagé, d'harmoniser les pratiques, et d'homogénéiser l'identification et la qualification des unités paysagères.

Les pistes d'amélioration identifiées dans les atlas existants concernent l'amélioration de la prise en compte des représentations sociales, des paysages urbains et des dynamiques et enjeux (parfois complètement oubliés de certains atlas existants).

L'observatoire photographique national du paysage a été créé en France en 1989. Il s'agit de reproduire à intervalle de temps régulier la photographie d'un même point de vue, pour en suivre les évolutions.

Une méthode a été publiée par le ministère en charge de l'écologie en 2008, elle indique notamment comment créer et gérer un observatoire : quel partenariat instaurer (collectivités territoriales / état), quel photographe choisir, comment choisir les points de vue / comment réviser le partenariat, mener à bien les campagnes de re-photographie, comment réceptionner les photos et les mettre en valeur.

Actuellement, il existe en France plusieurs dizaines d'observatoires photographiques du paysage, dont 20 sont plus particulièrement suivis par le ministère de l'écologie qui a participé à leur création et les a financés (observatoire photographique national du paysage - OPNP).

En 2014, le ministère va travailler à l'amélioration de la valorisation des photos de l'OPNP, qui réunit près de 6000 photographies. Les photos seront mises à disposition du grand public sur un site internet ergonomique et les points de vue seront géolocalisés.

Par ailleurs, un groupe de travail va être mis en place pour créer un réseau national des observatoires photo de paysage et permettre le partage de bonnes pratiques. Ce groupe de travail entamera une réflexion sur l'ajustement de la méthode pour préciser les objectifs des observatoires et des éléments plus techniques tels que l'indexation des photos par mot clé.

Après une expérience de 20 années les méthodes concernant l'élaboration des atlas de paysage et des observatoires photographiques du paysage sont des méthodes reconnues, qui ont permis d'aboutir à une couverture territoriale satisfaisante. Des travaux de réactualisation, de réflexion et de mise en réseau sont désormais nécessaires, la France s'y emploiera en 2014.